

ABONNEMENT.

A QUEBEC :
12 mois, 10s.
6 " 5s.
3 " 2s-6d.
payable d'avance.

ABONNEMENT.

A LA CAMPAGNE :
12 mois, 7s-6d.
contre les frais de
Poste.
payable d'avance.

L'ORDRE SOCIAL.

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, AGRICOLE ET DE TEMPERANCE.

C'est la Presse catholique qui est appelée à propager les seules doctrines religieuses et politiques qui sauveront le monde.—*Ryncey*

BUREAU DE REDACTION, }
No. 5, Rue des Jardins. }

QUEBEC, JEUDI, 8 MAI, 1850.

BUREAU DE REDACTION, }
No 5, Rue des Jardins. }

Sommaire des Matières contenues dans ce numéro.

Religion.—Discours sur la suite de la Religion, par Bossuet, (suite.) — **Littérature.** — Le lendemain de la victoire, (suite.)—**Chronique Politique.**—Nouvelles Locales.—Faits divers, &c.

RELIGION.

DISCOURS

sur

LA SUITE DE LA RELIGION.

PAR BOSSUET.

III. Moïse, la loi écrite et l'introduction du peuple dans la terre promise.

(Suite.)

Ce grand homme, instruit par tous ces moyens et élevé au-dessus par le Saint-Esprit, a écrit les œuvres de Dieu avec une exactitude et une simplicité qui attirent la croyance et l'admiration, non pas à lui, mais à Dieu même. Il a joint aux choses passées, qui contenaient l'origine et les anciennes traditions du peuple de Dieu, les merveilles que Dieu faisait actuellement pour sa délivrance. De cela il n'alléguait point aux israélites d'autres témoins que leurs yeux. Moïse ne leur conte point des choses qui se sont passées dans des retraites impénétrables et dans des antres profonds; il ne parle point en l'air: il particularise et circonscrit toutes les choses comme un homme qui ne craint point d'être démenti. Il fonde toutes leurs lois et toute leur république sur les merveilles qu'ils ont vues. Ces merveilles n'étaient rien moins que la nature changée tout à coup, en différentes occasions, pour les délivrer et pour punir leurs ennemis: la mer séparée en deux, la terre entr'ouverte, un pain céleste, des eaux abondantes tirées des rochers par un coup de verge; le ciel qui leur donnait un signal visible pour marquer leur marche, et d'autres miracles semblables, qu'ils ont vu durer quarante ans.

Le peuple d'Israël n'était pas plus intelligent ni plus subtil que les autres peuples, qui, s'étant livrés à leurs sens, ne pouvaient concevoir un Dieu invisible; au contraire, il était grossier et rebelle autant ou plus qu'aucun autre peuple; mais de Dieu invisible dans sa nature se rendait tellement sensible par de continus miracles, et Moïse les inculquait avec tant de force, qu'à la fin ce peuple charnel se laissa toucher de l'idée si pure d'un Dieu qui faisait tout par sa parole, d'un Dieu qui n'était qu'esprit, que raison et intelligence.

De cette sorte, pendant que l'idolâtrie, si fort aug-

mentée depuis Abraham, couvrait toute la face de la terre, la seule postérité de ce patriarche en était exempte: leurs ennemis leur rendaient ce témoignage, et les peuples où la vérité de la tradition n'était pas encore tout à fait éteinte, s'écriaient avec étonnement: " On ne voit point d'idoles en Jacob; on n'y voit point de présages superstitieux; on n'y voit point de divinations, ni de sortilèges: c'est un peuple qui se fie au Seigneur son Dieu, dont la puissance est invincible.

Pour imprimer dans l'esprit l'unité de Dieu et la parfaite uniformité qu'il demandait dans son culte, Moïse répète souvent que dans la terre promise, ce Dieu unique choisirait un lieu dans lequel seul se feraient les fêtes, les sacrifices et tout le service public. En attendant ce lieu désiré, durant que le peuple errait dans le désert, Moïse construisit le tabernacle, temple portatif où les enfants d'Israël présentaient leurs vœux au Dieu qui avait fait le ciel et la terre, et qui ne dédaignait pas de voyager, pour ainsi dire, avec eux et de les conduire.

Sur ce principe de religion, sur ce fondement sacré était bâtie toute la loi: loi sainte, juste, bienfaisante, honnête, sage, prévoyante et simple; qui liait la société des hommes entre eux par la sainte société de l'homme avec Dieu.

A ces saintes institutions il ajouta des cérémonies majestueuses, des fêtes qui rappelaient la mémoire des miracles par lesquels le peuple d'Israël avait été délivré, et, ce qu'aucun autre législateur n'avait osé faire, des assurances précises que tout leur réussirait tant qu'ils vivraient soumis à la loi; au lieu que leur désobéissance serait suivie d'une manifeste et inévitable vengeance. Il fallait être assuré de Dieu pour donner ce fondement à ses lois; et l'événement a justifié que Moïse n'avait pas parlé de lui-même.

Quant à ce grand nombre d'observances dont il a chargé les Hébreux, encore que maintenant elles nous paraissent superflues, elles étaient alors nécessaires pour séparer le peuple de Dieu des autres peuples, et servaient comme de barrière à l'idolâtrie, de peur qu'elle n'entraînât ce peuple choisi avec tous les autres.

Pour maintenir la religion et toutes les traditions du peuple de Dieu, parmi les douze tribus une tribu est choisie, à laquelle Dieu donne en partage, avec les dîmes et les oblations, le soin des choses sacrées. Lévi et ses enfants sont eux-mêmes consacrés à Dieu comme la dîme de tout le peuple. Dans Lévi, Aaron est choisi pour être souverain pontife, et le sacerdoce est rendu héréditaire dans sa famille.

Ainsi les autels ont leurs ministres, la loi a ses défenseurs particuliers, et la suite du peuple de Dieu est justifiée par la succession de ses pontifes, qui va sans interruption depuis Aaron, le premier de tous.